

Copies à: Maître A. Kaech, Directeur de l'Administration militaire fédérale
pour son information
Monsieur l'Ambassadeur Probst, Monsieur le Ministre Moser

le 7 septembre 1972

MM: Hf, Ja, He

He/Jo Can.842.8.AVA
Chronométrage sportif

Messieurs,

Vous avez bien voulu, en date du 28 août dernier, m'adresser une lettre confirmant l'entretien que nous avons eu le 25 au sujet de la Société Suisse de Chronométrage Sportif. Je vous en remercie, ainsi que d'y avoir joint les procès-verbaux des trois premières séances de son Conseil d'administration.

Les documents que vous m'avez transmis nous ont permis de nous faire ici une idée plus précise des activités concrètes du Conseil d'administration de la Société précitée et éclairé notre réflexion sur la question que vous avez évoquée d'une éventuelle représentation de la Confédération en son sein.

Tout bien pesé, il ne nous paraît pas indispensable qu'un représentant permanent de la Division du commerce soit formellement désigné pour participer régulièrement aux travaux proprement dits du Conseil de cette Société. La principale raison qui nous conduit à cette conclusion est qu'en effet les autorités fédérales

Société Suisse de
Chronométrage Sportif
6, rue d'Argent
2500 B i e n n e



- 2 -

sont de toute manière, et de par leur fonction même, à la disposition d'une société comme la Société Suisse de Chronométrage Sportif pour épauler, par la voie diplomatique, les démarches qui sont dans l'intérêt de l'industrie horlogère suisse dans son ensemble. Dès lors que l'appui des autorités fédérales est acquis à votre Société, il ne me semble pas que la présence régulière d'un représentant dans son Conseil d'administration ajoutera beaucoup à son efficacité.

Cela n'excluerait cependant pas, à notre sens, qu'un représentant de la Confédération puisse être invité à prendre part à des séances du Conseil où seraient traitées des questions de portée générale ou de principe. Ce représentant pourrait être soit le soussigné, soit plutôt encore le Ministre Moser en tant que responsable, en étroite coopération avec l'OSEC, des questions relatives à l'"image suisse" à l'étranger dans le domaine économique.

De toute façon, en réponse au sondage préalable que vous avez reçu mission d'effectuer - et pour la courtoisie duquel je tiens à vous exprimer ici les remerciements de la Division du commerce -, je vous confirme que nos services seront toujours prêts à étudier, avec des représentants de votre Société, toute situation où une intervention de la Confédération sera jugée souhaitable.

Reste ouverte la question de savoir si le Département militaire fédéral ne serait pas intéressé

- 3 -

de son côté à s'associer à vos travaux étant donné sa compétence pour l'ensemble des questions sportives. Je préfère cependant vous laisser le soin de consulter directement l'Administration militaire fédérale, en la personne de son Directeur, Maître Arnold Kaech, à ce sujet. (Sans doute savez-vous, d'ailleurs, que le Directeur Kaech s'est lui-même illustré naguère comme grand sportif international). Pour simplifier, je lui fais parvenir copie de cette lettre ainsi que de la vôtre du 28 août 1972.

En me félicitant d'avance de la collaboration qui pourra s'engager entre votre Société et la Division du commerce, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

sig. Probst